



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lignes electriques

Question écrite n° 42289

Texte de la question

M. Maurice Janetti appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le projet de creation de ligne electrique a 2 circuits 400 kV Boutre-Carros et lui demande de lui preciser l'etat d'avancement des etudes concernant ce projet. Il semble, en effet, que les oppositions a tout trace qui empieterait sur le site classe des gorges du Verdon, patrimoine naturel de tres grande valeur ou sur le camp militaire de Canjuers, aient suspendu, jusqu'a ce jour, toute decision. Il lui demande de lui preciser egalement si la necessite economique du projet est evidente, compte tenu des besoins du littoral varois et de l'agglomeration nicoise et selon quels criteres elle a ete etablie.

Texte de la réponse

La desserte en energie electrique de la region nicoise est aujourd'hui assuree par une seule ligne a deux circuits 400 000 volts reliant le poste de Tavel a l'ouest du Rhone au poste de Carros au nord de Nice. Cette ligne ne peut assurer la securite de l'alimentation de cette zone. Tout incident sur cette liaison reporte la consommation sur le reseau 225 000 volts qui se trouve alors surcharge et peut conduire a priver d'electricite une partie de la clientele. Depuis plusieurs annees, la realisation d'une nouvelle ligne a deux circuits 400 000 volts a partir du poste de Boutre (Cadarache) est envisagee. Ce projet, dans un premier temps prevu en partie en substitution d'une ligne 225 000 volts existante, a fait l'objet d'oppositions en raison de son passage dans le site classe du Verdon. Un autre trace envisage au sud du camp militaire de Canjuers a du etre ecarte pour les risques qu'il entraînait vis-a-vis de l'activite de cet etablissement. Une expertise, realisee a la demande de l'Administration, n'a pas permis de determiner, dans un premier temps, le trace a retenir sur six variantes envisagees. Une nouvelle etude de trace a ete examinee par Electricite de France en liaison avec les ministeres interesses, notamment les ministeres de l'industrie, de l'environnement et de la defense, et a permis d'envisager un passage de la ligne en bordure du camps de Canjuers. Ce trace traversant des zones sensibles et un site naturel classe (site des Baous), le ministere de l'environnement a souhaite que l'Inspection generale des sites examine ce projet. A l'issue de cette etude, actuellement en cours, si les conclusions en sont favorables, les procedures reglementaires en vue de la declaration d'utilite publique de cette ligne seront entreprises. Elles seront precedees par une phase d'information et de concertation avec les elus et les populations.

Données clés

Auteur : [M. Janetti Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42289

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4485

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5667